

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

George Weston Limitée présente ses résultats du premier trimestre de 2019 et annonce une augmentation de 1,9 % du dividende trimestriel sur les actions ordinaires²⁾

TORONTO, ONTARIO Le 7 mai 2019 George Weston Limitée (TSX : WN) (« GWL » ou la « société ») a annoncé aujourd'hui ses résultats consolidés non audités pour les 12 semaines closes le 23 mars 2019.

Le rapport du premier trimestre de 2019 aux actionnaires de GWL a été déposé auprès de SEDAR et est disponible à sedar.com, ainsi que sous l'onglet « Centre des investisseurs » du site Web de la société, à weston.ca.

« Les trois secteurs de la vente au détail, de l'immobilier et des produits de consommation de George Weston ont obtenu un très bon rendement au premier trimestre. Loblaw a enregistré à nouveau une solide performance comme en témoigne la réalisation d'importants progrès quant à ses priorités clés et la hausse de la cadence de ses investissements. Propriétés de Choix a dégagé de solides résultats financiers et opérationnels, tandis que les résultats de Weston Foods sont conformes aux attentes alors que l'entreprise continue de se stabiliser », a déclaré Galen G. Weston, président du Conseil et chef de la direction de George Weston Limitée.

FAITS SAILLANTS DU PREMIER TRIMESTRE DE 2019

Au premier trimestre de 2019, la perte nette disponible aux porteurs d'actions ordinaires de George Weston Limitée s'est chiffrée à 488 millions de dollars (3,18 \$ par action ordinaire), comparativement à un bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société de 180 millions de dollars (1,40 \$ par action ordinaire) pour la période correspondante de 2018. Le recul reflète essentiellement l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie de 601 millions de dollars (3,94 \$ par action ordinaire) qui a découlé de la hausse considérable du cours des parts de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») au cours du trimestre.

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾ s'est établi à 201 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en hausse de 23 millions de dollars, ou 12,9 %, comparativement à celui inscrit à la période correspondante de 2018. Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾, normalisé afin d'exclure l'incidence défavorable d'environ 3 millions de dollars de l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »), a augmenté de 26 millions de dollars, ou 14,6 %.

Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire¹⁾ s'est établi à 1,30 \$ par action ordinaire au premier trimestre de 2019, en baisse de 0,08 \$ par action ordinaire, ou 5,8 %, comparativement à celui inscrit à la période correspondante de 2018. Normalisé afin d'exclure l'incidence défavorable d'environ 0,02 \$ par action ordinaire de l'IFRS 16, le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire¹⁾ a diminué d'environ 0,06 \$ par action ordinaire, ou 4,3 %, ce qui reflète l'effet dilutif de l'émission d'environ 26,6 millions d'actions ordinaires dans le cadre d'une réorganisation réalisée en novembre 2018 aux termes de laquelle la société a acquis la participation véritable d'environ 61,6 % de Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») dans Propriétés de Choix.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS

Sauf indication contraire, les résultats de la société tiennent compte de ce qui suit :

- l'incidence de la mise en œuvre de l'IFRS 16, comme il est décrit à la rubrique « Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées) » ci-après;
- l'incidence de l'acquisition de Canadian Real Estate Investment Trust (« CREIT ») par Propriétés de Choix au deuxième trimestre de 2018.

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les périodes closes aux dates indiquées	12 semaines closes les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	23 mars 2019	24 mars 2018		
Chiffre d'affaires	11 173 \$	10 744 \$	429 \$	4,0 %
Résultat d'exploitation	586 \$	502 \$	84 \$	16,7 %
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	1 158	918	240	26,1 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ¹⁾	10,4 %	8,5 %		
Perte nette (bénéfice net) attribuable aux actionnaires de la société	(478) \$	190 \$	(668) \$	(351,6) %
Perte nette (bénéfice net) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	(488)	180	(668)	(371,1) %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ¹⁾	201	178	23	12,9 %
(Perte nette) bénéfice net dilué(e) par action ordinaire (en dollars)	(3,18) \$	1,40 \$	(4,58) \$	(327,1) %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ¹⁾ (en dollars)	1,30 \$	1,38 \$	(0,08) \$	(5,8) %

Au premier trimestre de 2019, la société a comptabilisé une perte nette disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société de 488 millions de dollars, comparativement à un bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société de 180 millions de dollars pour la période correspondante de 2018. Cette baisse découle essentiellement de l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 691 millions de dollars, notamment l'incidence de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie, en partie contrebalancée par l'augmentation de 23 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation dont il est question ci-dessous.

- L'incidence défavorable nette de 691 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
 - l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie de 601 millions de dollars;
 - l'ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») d'une valeur de 68 millions de dollars;
 - l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement de 15 millions de dollars.
- L'amélioration de 23 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation tient compte de l'incidence défavorable d'environ 3 millions de dollars de l'IFRS 16. La performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, normalisée pour exclure cette incidence, s'est améliorée de 26 millions de dollars, en raison essentiellement de ce qui suit :
 - la performance positive sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Propriétés de Choix attribuable à l'acquisition de CREIT;
 - l'apport positif de la participation directe de la société dans Propriétés de Choix attribuable à la réorganisation;
 - la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation positive de Loblaw;
 - l'apport positif de l'augmentation de la participation de la société dans Loblaw découlant des rachats d'actions de Loblaw;

facteurs en partie contrebalancés par

- l'augmentation du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières¹⁾ attribuable essentiellement à l'incidence de l'acquisition de CREIT;
- l'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾ s'est établi à 201 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en hausse de 23 millions de dollars, ou 12,9 %, comparativement à celui inscrit à la période correspondante de 2018. Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾, normalisé afin d'exclure l'incidence défavorable d'environ 3 millions de dollars de l'IFRS 16, a augmenté de 26 millions de dollars, ou 14,6 %, en raison de l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation dont il est question ci-dessus.

La société a comptabilisé une perte nette diluée par action ordinaire de 3,18 \$ au premier trimestre de 2019, en baisse de 4,58 \$ par action ordinaire comparativement à la période correspondante de 2018. Cette baisse découle essentiellement de ce qui suit :

- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 4,50 \$ par action ordinaire, essentiellement attribuable à ce qui suit :
 - l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie de 3,94 \$ par action ordinaire;
 - l'ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw d'une valeur de 0,48 \$ par action ordinaire;
 - l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement de 0,09 \$ par action ordinaire;
- un recul de 0,08 \$ par action ordinaire, incluant l'amélioration du bénéfice net attribuable à la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation décrite ci-dessus, qui a été plus que contrebalancé par l'incidence défavorable de l'IFRS 16 et par l'effet dilutif d'environ 26,6 millions d'actions ordinaires émises par la société dans le cadre de la réorganisation.

Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire¹⁾ s'est établi à 1,30 \$ par action ordinaire au premier trimestre de 2019, en baisse de 0,08 \$ par action ordinaire, ou 5,8 %, comparativement à celui inscrit à la période correspondante de 2018. Normalisé afin d'exclure l'incidence défavorable d'environ 0,02 \$ par action ordinaire de l'IFRS 16, le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire¹⁾ a diminué d'environ 0,06 \$ par action ordinaire, ou 4,3 %, ce qui reflète l'effet dilutif de l'émission d'environ 26,6 millions d'actions ordinaires de la société.

AUTRES QUESTIONS LIÉES À L'ENTREPRISE (INFORMATIONS CONSOLIDÉES)

Mise en œuvre de l'IFRS 16 Le 1^{er} janvier 2019, la société a mis en œuvre l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »), qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location* (l'« IAS 17 »), et les interprétations connexes. La norme prévoit l'utilisation, par les preneurs, d'un modèle unique d'évaluation et de comptabilisation des contrats de location au bilan, éliminant la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. La société a mis en œuvre la norme selon l'approche rétrospective modifiée. Par conséquent, les résultats de la société pour le premier trimestre de 2019 reflètent la comptabilisation des contrats de location selon l'IFRS 16. Les résultats de l'exercice précédent n'ont pas été retraités. Se reporter à la rubrique « Normes comptables » du rapport de gestion de la société inclus dans le rapport du premier trimestre de 2019 aux actionnaires pour obtenir plus de précisions sur la mise en œuvre de l'IFRS 16.

La mise en œuvre de l'IFRS 16 a entraîné une hausse importante des actifs et des passifs inscrits au bilan consolidé résumé de la société ainsi qu'une modification du calendrier et de la présentation des charges liées aux contrats de location dans les résultats du secteur Vente au détail de la société. La société a comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation de 4,1 milliards de dollars et une obligation locative de 5,1 milliards de dollars en vertu de la nouvelle norme. Aux termes de l'IFRS 16, la charge d'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et les charges d'intérêts sur les obligations locatives ont remplacé les charges de loyers qui étaient auparavant comptabilisées sur une base linéaire dans le résultat d'exploitation en vertu de l'IAS 17 sur la durée du contrat de location.

Le tableau qui suit présente l'incidence, d'un exercice à l'autre, de la mise en œuvre de l'IFRS 16 sur les résultats consolidés de la société au premier trimestre de 2019 :

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	12 semaines closes le 23 mars 2019			
	Variation (en \$)			Total ⁱ⁾
	Weston Foods	Loblaw	Autres et intersectoriel	
Résultat d'exploitation	1 \$	75 \$	(40) \$	36 \$
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	3	282	(130)	155
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	1	82	(41)	42
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2	207	(90)	119
Perte nette disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	—	(3)	—	(3)
Perte nette diluée par action ordinaire (en dollars)	—	—	—	(0,02)

i) Tient compte de l'incidence négligeable, d'un exercice à l'autre, de Propriétés de Choix au premier trimestre de 2019.

Transfert de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix par Loblaw Le 1^{er} novembre 2018, la société et Loblaw ont procédé à une réorganisation aux termes de laquelle Loblaw a transféré à la société sa participation véritable d'environ 61,6 % dans Propriétés de Choix, en franchise d'impôt pour Loblaw et ses actionnaires canadiens. Dans le cadre de la réorganisation, les actionnaires minoritaires de Loblaw ont reçu 0,135 d'une action ordinaire de la société pour chaque action ordinaire de Loblaw détenue, ce qui correspondait à la valeur de marché de leur participation proportionnelle dans Propriétés de Choix à la date de l'annonce du transfert, et la société a reçu la participation véritable d'environ 61,6 % de Loblaw dans Propriétés de Choix. Par suite de cette réorganisation, Loblaw ne détient plus de participation dans Propriétés de Choix et, par conséquent, elle a cessé de consolider cette participation. Propriétés de Choix est devenue un secteur d'exploitation à présenter distinct de la société. Dans le cadre de la réorganisation, la société a émis environ 26,6 millions d'actions ordinaires en faveur des actionnaires minoritaires de Loblaw.

L'émission d'environ 26,6 millions d'actions ordinaires dans le cadre de la réorganisation a eu un effet dilutif à la fois sur le bénéfice net dilué par action ordinaire et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire¹⁾.

Placement de parts de fiducie Après la clôture du premier trimestre de 2019, Propriétés de Choix a conclu une entente avec un syndicat de preneurs fermes visant la vente, par voie de prise ferme, de 22 815 000 parts de fiducie (les « parts offertes ») au prix de 13,15 \$ la part offerte (le « prix d'offre »), pour un produit brut d'environ 300 millions de dollars (le « placement »). Propriétés de Choix a également attribué aux preneurs fermes une option de surallocation leur permettant de souscrire 3 422 250 parts offertes additionnelles qui, si elle est exercée intégralement, porterait le produit brut tiré du placement à environ 345 millions de dollars. De plus, conformément à ses droits préférentiels de souscription, la société a convenu de souscrire 3 805 000 parts offertes au prix d'offre dans le cadre du placement pour environ 50 millions de dollars. La clôture du placement devrait avoir lieu au deuxième trimestre de 2019, sous réserve de l'obtention, par Propriétés de Choix, des approbations réglementaires habituelles. À la clôture du placement, la société détiendra une participation véritable d'environ 63,3 % dans Propriétés de Choix (ou 63,0 % si l'option de surallocation est exercée intégralement).

SECTEURS D'EXPLOITATION À PRÉSENTER

La société exerce ses activités par l'intermédiaire de trois secteurs d'exploitation à présenter, Weston Foods, Propriétés de Choix et Loblaw. Le poste « Autres et intersectoriel » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels liés à la consolidation de Propriétés de Choix et de la trésorerie et des placements à court terme détenus par la société. Au premier trimestre de 2019, toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts, les activités du siège social et les charges administratives, sont inscrites au poste « Autres et intersectoriel ». Les chiffres comparatifs de Weston Foods et du poste « Autres et intersectoriel » ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Le secteur d'exploitation Weston Foods inclut un chef de file des produits de boulangerie en Amérique du Nord qui offre des pains et petits pains, de même que des pains et petits pains surgelés et artisanaux ainsi que des gâteaux, des beignes, des tartes, des biscuits et d'autres produits partout au Canada et aux États-Unis.

Loblaw compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail et Services financiers. Loblaw offre aux Canadiens des produits d'alimentation, de pharmacie, de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, des services financiers ainsi que des produits et services de téléphonie mobile.

Propriétés de Choix détient, gère et aménage un portefeuille de haute qualité d'immeubles de commerces de détail, d'immeubles industriels, d'immeubles à bureaux et d'immeubles résidentiels partout au Canada.

Résultats sectoriels de Weston Foods

Sauf indication contraire, les résultats de Weston Foods tiennent compte de l'incidence de la mise en œuvre de l'IFRS 16.

(non audité)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Pour les périodes closes aux dates indiquées

	12 semaines closes les 23 mars 2019	24 mars 2018 ³⁾	Variation (en \$)	Variation (en %)
Chiffre d'affaires	516 \$	517 \$	(1) \$	(0,2) %
Résultat d'exploitation	10 \$	11 \$	(1) \$	(9,1) %
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	46 \$	45 \$	1 \$	2,2 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ¹⁾	8,9 %	8,7 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ⁱ⁾	32 \$	31 \$	1 \$	3,2 %

i) Au premier trimestre de 2018, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement accéléré de 4 millions de dollars comptabilisé au titre de charges de restructuration et autres charges connexes.

Chiffre d'affaires Au premier trimestre de 2019, le chiffre d'affaires de Weston Foods a diminué de 1 million de dollars, ou 0,2 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2018 pour s'établir à 516 millions de dollars. Le chiffre d'affaires reflète l'incidence favorable de la conversion des monnaies étrangères d'environ 2,9 %. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence favorable de la conversion des monnaies étrangères, le chiffre d'affaires a diminué de 3,1 % en raison essentiellement de l'incidence de la rationalisation des produits et de la perte de ventes à des clients clés en 2018, facteurs en partie contrebalancés par l'incidence positive combinée de la stratégie de prix et de la modification de la composition du chiffre d'affaires. Le moment du congé de Pâques a eu une incidence négligeable, d'un exercice à l'autre, sur le chiffre d'affaires.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation de Weston Foods a diminué de 1 million de dollars, ou 9,1 %, au premier trimestre de 2019 comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2018 pour s'établir à 10 millions de dollars. Le résultat d'exploitation, normalisé afin d'exclure l'incidence favorable d'environ 1 million de dollars de l'IFRS 16, a diminué de 2 millions de dollars. Cette baisse découle principalement de la diminution de 5 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, en partie contrebalancée par l'incidence favorable nette de 3 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, en raison essentiellement de ce qui suit :

- l'incidence favorable des charges de restructuration et autres charges connexes de 13 millions de dollars; facteur en partie contrebalancé par
- l'incidence défavorable de l'ajustement de la juste valeur des dérivés de 10 millions de dollars.

Montant ajusté du BAIIA¹⁾ Au premier trimestre de 2019, le montant ajusté du BAIIA¹⁾ de Weston Foods a augmenté de 1 million de dollars, ou 2,2 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2018 pour s'établir à 46 millions de dollars. Le montant ajusté du BAIIA¹⁾, normalisé afin d'exclure l'incidence favorable d'environ 3 millions de dollars de l'IFRS 16, a diminué de 2 millions de dollars, en raison de l'augmentation du coût des intrants et des coûts de distribution, ainsi que de la diminution du chiffre d'affaires, en partie contrebalancées par des améliorations au chapitre de la productivité et par les avantages nets tirés du programme de transformation de Weston Foods.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA¹⁾ de Weston Foods a augmenté pour s'établir à 8,9 % au premier trimestre de 2019 comparativement à 8,7 % pour la période correspondante de 2018. Le montant ajusté de la marge du BAIIA¹⁾, normalisé afin d'exclure l'incidence favorable de l'IFRS 16, a diminué de 40 points de base pour s'établir à 8,3 % au premier trimestre de 2019, en raison essentiellement des facteurs dont il est fait mention ci-dessus.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisés par Weston Foods se sont établis à 32 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en hausse de 1 million de dollars par rapport à ceux inscrits pour la période correspondante de 2018. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, normalisés pour exclure l'incidence défavorable d'environ 2 millions de dollars de l'IFRS 16, ont diminué de 1 million de dollars. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte, au premier trimestre de 2018, d'un amortissement accéléré de 4 millions de dollars lié à la fermeture précédemment annoncée d'une installation de fabrication non rentable aux États-Unis. Si l'on ne tient pas compte de ce montant ni de l'incidence de l'IFRS 16, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 3 millions de dollars au premier trimestre de 2019 en raison des investissements dans les immobilisations.

Autres questions liées à Weston Foods

Charges de restructuration et autres charges connexes Weston Foods évalue continuellement les mesures de compression des coûts et les initiatives stratégiques à l'égard de ses actifs de fabrication, de ses réseaux de distribution et de son infrastructure administrative dans le but de s'assurer que sa structure d'exploitation demeure à faibles coûts. Au premier trimestre de 2019, Weston Foods a comptabilisé des charges de restructuration et autres charges connexes de 2 millions de dollars (15 millions de dollars en 2018), qui découlaient principalement des charges de restructuration liées au programme de transformation de Weston Foods.

Résultats sectoriels de Loblaw

En raison du transfert de Propriétés de Choix, l'information financière de Loblaw pour l'exercice à l'étude représente les résultats liés aux activités poursuivies et les chiffres comparatifs ont été retraités. Sauf indication contraire, les résultats sectoriels de Loblaw reflètent l'incidence de la hausse de l'amortissement liée au transfert, de la mise en œuvre de l'IFRS 16 et de la consolidation des franchises.

(non audité)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Pour les périodes closes aux dates indiquées	12 semaines closes les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	23 mars 2019	24 mars 2018 ³⁾		
Chiffre d'affaires	10 659 \$	10 335 \$	324 \$	3,1 %
Résultat d'exploitation	449 \$	374 \$	75 \$	20,1 %
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	1 038 \$	731 \$	307 \$	42,0 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ¹⁾	9,7 %	7,1 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ⁱ⁾	580 \$	341 \$	239 \$	70,1 %

i) Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement de 119 millions de dollars au premier trimestre de 2019 (121 millions de dollars en 2018) lié aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Chiffre d'affaires Le chiffre d'affaires de Loblaw a augmenté de 324 millions de dollars, ou 3,1 %, au premier trimestre de 2019 comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2018 pour s'établir à 10 659 millions de dollars, en raison essentiellement du secteur Vente au détail. La hausse découle également d'une augmentation enregistrée par le secteur Services financiers, en raison d'une hausse des produits d'intérêts et de l'augmentation du chiffre d'affaires d'un exercice à l'autre attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*.

Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 297 millions de dollars, ou 2,9 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2018, et il tient compte du chiffre d'affaires de 7 515 millions de dollars (7 271 millions de dollars en 2018) du secteur de l'alimentation au détail et de celui de 2 937 millions de dollars (2 884 millions de dollars en 2018) du secteur des pharmacies au détail.

Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 197 millions de dollars, ou 2,0 %, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 2,0 % pour le trimestre. Le moment du congé de Pâques a eu une incidence négligeable sur la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail aux premiers trimestres de 2019 et de 2018. Le secteur de l'alimentation au détail a affiché une circulation relativement inchangée, mais une taille du panier plus élevée au cours du trimestre;
- l'indice interne moyen trimestriel du prix des aliments du secteur de l'alimentation au détail de Loblaw a été légèrement inférieur (légèrement inférieur en 2018) à l'inflation nationale moyenne trimestrielle du prix des aliments de 3,3 % (inflation de 1,2 % en 2018), calculée selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin (l'« IPC »). L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition spécifique de l'offre de produits vendus dans les magasins de Loblaw;
- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 2,2 % au cours du trimestre. Le moment du congé de Pâques a eu une incidence négligeable sur la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail aux premiers trimestres de 2019 et de 2018.
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a augmenté de 1,2 %, et il tient compte de l'incidence négative de la poursuite de la réforme du réseau de la santé;
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a augmenté de 3,1 %.

Au cours des 12 derniers mois, 18 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 13 les ont fermées, ce qui a donné lieu à une augmentation nette de la superficie en pieds carrés du secteur Vente au détail de 0,2 million de pieds carrés, ou 0,3 %.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation de Loblaw a augmenté de 75 millions de dollars, ou 20,1 %, au premier trimestre de 2019 comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2018 pour s'établir à 449 millions de dollars. La hausse du résultat d'exploitation tient compte de l'incidence favorable d'environ 75 millions de dollars de l'IFRS 16 et de l'incidence défavorable d'environ 22 millions de dollars de la hausse de l'amortissement liée au transfert. Le résultat d'exploitation, normalisé afin d'exclure ces incidences, a augmenté de 22 millions de dollars, en raison de l'amélioration de 13 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de l'incidence favorable nette de 9 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement dont il est question ci-dessous :

- l'amélioration de 13 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation attribuable essentiellement au secteur Vente au détail, y compris l'apport positif de la consolidation des franchises, en partie contrebalancée par la diminution de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers;
- l'incidence favorable nette de 9 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement s'explique principalement par ce qui suit :
 - la charge de 19 millions de dollars liée aux stocks inscrite à l'exercice précédent attribuable à la réforme du réseau de la santé;
 - les charges de 19 millions de dollars liées au programme de carte Loblaw comptabilisées à l'exercice précédent;
 facteurs en partie contrebalancés par
 - l'incidence défavorable de 17 millions de dollars de la comptabilisation, à l'exercice précédent, des produits qui ont découlé de la réduction progressive des activités de services bancaires des *Services financiers le Choix du Président*^{MD}, déduction faite de certains coûts engagés;
 - l'incidence défavorable de 12 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes.

Montant ajusté du BAIIA¹⁾ Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ de Loblaw s'est établi à 1 038 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en hausse de 307 millions de dollars, ou 42,0 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2018, et il tient compte de l'incidence favorable d'environ 282 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'IFRS 16. Le montant ajusté du BAIIA¹⁾, normalisé afin d'exclure l'incidence de l'IFRS 16, a augmenté de 25 millions de dollars, en raison essentiellement de l'amélioration de la performance du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par la performance du secteur Services financiers.

Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ du secteur Vente au détail s'est établi à 985 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en hausse de 313 millions de dollars par rapport à celui inscrit au premier trimestre de 2018, et il tient compte de l'incidence favorable d'environ 282 millions de dollars de l'IFRS 16. Le montant ajusté du BAIIA¹⁾, normalisé afin d'exclure cette incidence, a augmenté de 31 millions de dollars au premier trimestre de 2019, y compris l'incidence favorable de 20 millions de dollars de la consolidation des franchises, et il découle de l'augmentation de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives.

- La marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail s'est établie à 29,6 %, en hausse de 20 points de base comparativement à celle inscrite à la période correspondante de 2018. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, la marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail s'est établie à 27,7 %, en baisse de 30 points de base comparativement à celle inscrite au premier trimestre de 2018. Les marges ont subi l'incidence défavorable de la réforme du réseau de la santé, tandis que les marges du secteur de l'alimentation au détail sont demeurées relativement inchangées.

- Les frais de vente et charges générales et administratives ont augmenté de 13 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au premier trimestre de 2018. Les frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail, normalisés pour exclure l'incidence de l'IFRS 16 et la consolidation des franchises, ont augmenté de 13 millions de dollars et les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires se sont établis à 21,0 %, ce qui représente une amélioration de 30 points de base comparativement à ceux inscrits au premier trimestre de 2018, en raison de ce qui suit :
 - les initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficacités;
 - la baisse des frais de commercialisation attribuable au lancement du programme *PC Optimum* à l'exercice précédent;
 - l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, du change.

Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ du secteur Services financiers a diminué de 6 millions de dollars comparativement à celui inscrit au trimestre correspondant de 2018, en raison de la diminution des produits tirés des services bancaires de base attribuable à la cessation des services bancaires offerts aux particuliers sous la marque *Services financiers le Choix du Président* et de l'augmentation des charges d'exploitation, y compris les coûts découlant des investissements dans la stratégie numérique, en partie contrebalancées par la hausse des produits d'intérêts attribuable à la croissance du portefeuille de cartes de crédit et par l'augmentation du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de Loblaw ont augmenté de 239 millions de dollars, ou 70,1 %, au premier trimestre de 2019 comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2018 pour s'établir à 580 millions de dollars, et ils tiennent compte de l'incidence défavorable d'environ 207 millions de dollars de l'IFRS 16 et de l'incidence défavorable de la hausse d'environ 22 millions de dollars de l'amortissement liée au transfert. Au premier trimestre de 2019, l'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, normalisée pour exclure ces incidences, a été de 10 millions de dollars et découle essentiellement de la consolidation des franchises et d'une augmentation des actifs liés aux technologies de l'information (« TI »).

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'incidence d'un amortissement de 119 millions de dollars des immobilisations incorporelles au premier trimestre de 2019 (121 millions de dollars en 2018) lié à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Autres questions liées à Loblaw

Transfert de Propriétés de Choix En raison de la réorganisation, les bâtiments détenus par Propriétés de Choix et loués à Loblaw sont comptabilisés à titre de contrats de location par Loblaw et non plus à titre de bâtiments détenus. Les composantes des bâtiments liées à ces contrats de location découlant du transfert sont classées à titre d'améliorations locatives et amorties sur ce qui correspond à la période la moins longue entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité, jusqu'à un maximum de 25 ans. La durée résiduelle moyenne des contrats de location se rapportant à ces améliorations locatives est d'environ 10 ans. L'incidence de ce changement devrait se traduire par une hausse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles annuels d'environ 85 millions de dollars en regard de 2018. Les résultats financiers de Loblaw pour le premier trimestre de 2019 rendent compte d'une hausse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de 22 millions de dollars.

Processus et efficacité Loblaw continue de mettre en œuvre son plan pluriannuel lancé en 2018 dans le but d'améliorer les processus et de réaliser des gains d'efficacité dans l'ensemble des infrastructures de l'administration, des magasins et du réseau de distribution. De nombreuses initiatives sont en cours afin d'atténuer la complexité et les coûts des activités commerciales afin de mettre sur pied une structure opérationnelle à faible coût qui permettra à Loblaw de continuer à investir dans ses secteurs de croissance stratégique. La direction de Loblaw prévoit engager des dépenses d'investissement et comptabiliser des charges de restructuration et autres charges afférentes à ces initiatives en 2019 et par la suite. Loblaw a comptabilisé des charges de restructuration et autres charges connexes d'environ 12 millions de dollars liées essentiellement à des initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficacités au premier trimestre de 2019.

Consolidation des franchises Le réseau de Loblaw compte plus de 500 magasins franchisés d'alimentation au détail. À la clôture du premier trimestre de 2019, 414 de ces magasins avaient été consolidés aux fins comptables aux termes d'un nouveau contrat de franchise simplifié qui est entré en vigueur en 2015.

Au premier trimestre de 2019, la consolidation des franchises a donné lieu à une hausse des produits d'un exercice à l'autre de 100 millions de dollars, à une augmentation du montant ajusté du BAIIA²⁾ de 20 millions de dollars, à un accroissement des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de 5 millions de dollars et à une hausse du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle de 10 millions de dollars.

Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix

(non audité)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Pour les périodes closes aux dates indiquées

	12 semaines closes les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	23 mars 2019	24 mars 2018 ³⁾		
Produits	323 \$	215 \$	108 \$	50,2 %
Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières ⁱ⁾	1 125 \$	(449) \$	1 574 \$	350,6 %
(Perte nette) bénéfice net	(902) \$	627 \$	(1 529) \$	(243,9) %
Fonds provenant des activités d'exploitation ^{1), ii)}	169 \$	106 \$	63 \$	59,4 %

- i) Les charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières comprennent un ajustement de la juste valeur des parts échangeables.
- ii) Les fonds provenant des activités d'exploitation sont calculés conformément au livre blanc sur les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés aux termes des IFRS publié par l'Association des biens immobiliers du Canada en février 2019.

Produits Les produits ont augmenté de 108 millions de dollars au premier trimestre de 2019 comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2018 pour s'établir à 323 millions de dollars, et ils tiennent compte d'un montant de 191 millions de dollars (183 millions de dollars en 2018) provenant des locataires du secteur Vente au détail de Loblaw. L'augmentation des produits découle essentiellement de ce qui suit :

- les produits supplémentaires de 101 millions de dollars tirés des immeubles de placement inclus dans l'acquisition de CREIT;
- l'augmentation des loyers de base et des recouvrements de charges d'exploitation d'immeubles existants;
- les produits tirés d'autres immeubles nouvellement acquis et de l'ouverture de magasins par des locataires dans des immeubles locatifs nouvellement aménagés.

Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières se sont traduites par des charges de 1 125 millions de dollars au premier trimestre de 2019, comparativement à des produits d'intérêts nets de 449 millions de dollars en 2018. La variation de 1 574 millions de dollars découle essentiellement de ce qui suit :

- une incidence défavorable de 1 546 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie B (les « parts échangeables ») attribuable à la hausse considérable du cours des parts de Propriétés de Choix au cours du trimestre;
- l'augmentation des charges d'intérêts découlant de l'émission de nouveaux titres d'emprunt dans le cadre de l'acquisition de CREIT, y compris des débentures non garanties de premier rang, des emprunts à terme et des prélèvements effectués sur la facilité de crédit consortiale, ainsi que les charges d'intérêts sur la dette prise en charge à l'acquisition de CREIT;
- l'augmentation des distributions sur les parts échangeables;

facteurs en partie contrebalancés par

- le fait qu'aucune distribution n'a été versée sur les parts de société en commandite de catégorie C à la suite de la conversion des parts échangeables effectuée en parallèle avec l'acquisition de CREIT;
- les produits d'intérêts découlant du programme de prêts mezzanine, qui étaient inclus dans l'acquisition de CREIT.

(Perte nette) bénéfice net La perte nette s'est établie à 902 millions de dollars au premier trimestre de 2019, ce qui représente une baisse de 1 529 millions de dollars comparativement à celle inscrite au premier trimestre de 2018, attribuable essentiellement à ce qui suit :

- l'incidence défavorable de l'augmentation des charges d'intérêts nettes et autres charges financières dont il est question ci-dessus;
- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement;

facteurs en partie contrebalancés par

- l'augmentation du résultat d'exploitation net tiré des immeubles de placement acquis dans le cadre de l'acquisition de CREIT;
- le résultat d'exploitation net supplémentaire tiré des acquisitions d'autres immeubles et de l'ouverture de magasins par des locataires dans des immeubles locatifs nouvellement aménagés;
- l'augmentation du résultat d'exploitation tiré d'immeubles existants.

Fonds provenant des activités d'exploitation¹⁾ Les fonds provenant des activités d'exploitation¹⁾ se sont établis à 169 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en hausse de 63 millions de dollars comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2018. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation du résultat d'exploitation net qui a découlé du portefeuille acquis, en partie contrebalancée par des charges d'intérêts plus élevées découlant de l'acquisition de CREIT.

Autres questions liées à Propriétés de Choix

Acquisition d'immeubles de placement Au premier trimestre de 2019, Propriétés de Choix a acquis deux immeubles de placement auprès de Loblaw pour un prix d'achat global de 36 millions de dollars, à l'exclusion des coûts d'acquisition. Les acquisitions ont été réglées en trésorerie.

DÉCLARATION DE DIVIDENDES TRIMESTRIELS

Après la clôture du premier trimestre de 2019, le conseil d'administration de la société a déclaré des dividendes trimestriels sur les actions ordinaires, les actions privilégiées de série I, les actions privilégiées de série III, les actions privilégiées de série IV et les actions privilégiées de série V de GWL, qui sont payables comme suit :

Actions ordinaires	0,525 \$ par action payable le 1 ^{er} juillet 2019 aux actionnaires inscrits le 15 juin 2019
Actions privilégiées, série I	0,3625 \$ par action payable le 15 juin 2019 aux actionnaires inscrits le 31 mai 2019
Actions privilégiées, série III	0,3250 \$ par action payable le 1 ^{er} juillet 2019 aux actionnaires inscrits le 15 juin 2019
Actions privilégiées, série IV	0,3250 \$ par action payable le 1 ^{er} juillet 2019 aux actionnaires inscrits le 15 juin 2019
Actions privilégiées, série V	0,296875 \$ par action payable le 1 ^{er} juillet 2019 aux actionnaires inscrits le 15 juin 2019

PERSPECTIVES²⁾

Weston Foods a pour objectif de lui permettre de compter parmi les chefs de file des produits de boulangerie en Amérique du Nord tout en obtenant d'excellents résultats financiers. En 2019, Weston Foods concentrera ses efforts sur la croissance de ses principaux secteurs d'activité en innovant de façon ciblée dans de nouveaux segments et marchés et en renforçant ses principaux processus.

Sur une base comparative d'un exercice complet à l'autre, Weston Foods prévoit une stabilisation du rendement de ses activités en 2019 :

- le chiffre d'affaires sera inférieur à celui de 2018 en raison de l'incidence de la perte de ventes à des clients clés à l'exercice précédent et de la rationalisation des produits, facteurs qui seront en partie contrebalancés par une croissance dans les catégories clés et par les prix;
- si l'on ne tient pas compte des profits liés à la cession-bail d'immeubles, le montant ajusté du BAIIA¹⁾ sera légèrement inférieur à celui de 2018. Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ reflétera l'augmentation du coût des intrants et des coûts de distribution dans un contexte inflationniste et les tendances des ventes dont il est question ci-dessus, en partie contrebalancées par les gains de productivité et les améliorations découlant du programme de transformation;
- des dépenses d'investissement qui diminueront pour s'établir à environ 200 millions de dollars;
- l'amortissement augmentera par rapport à 2018.

Loblaw se concentre sur son cadre stratégique, qui consiste à avoir la meilleure offre dans les domaines des produits d'alimentation et des produits de santé et de beauté grâce à sa connaissance clients approfondie et fondée sur des données ainsi qu'à son degré d'excellence élevé au chapitre des processus et de l'efficacité. Ce cadre repose sur le plan financier de Loblaw axé sur le maintien d'affaires stables. Cette stratégie vise un chiffre d'affaires positif des magasins comparables et une marge brute stable, la création d'efficacités afin de générer un levier d'exploitation, des investissements pour l'avenir et le remboursement de capital aux actionnaires.

Loblaw continuera à concentrer ses efforts sur l'amélioration des processus et de l'efficacité en vue de contrer la hausse des coûts et de financer des investissements supplémentaires de façon soutenue dans ses secteurs de croissance stratégiques, soit le Commerce en ligne convivial, un Réseau de soins de santé relié et les Paiements et récompenses.

Sur une base comparative d'un exercice complet à l'autre, compte non tenu de l'incidence du transfert de Propriétés de Choix, Loblaw prévoit ce qui suit en 2019 :

- la réalisation d'un chiffre d'affaires positif des magasins comparables et d'une marge brute stable pour le secteur Vente au détail dans un marché hautement concurrentiel;
- l'inscription d'une croissance positive du montant ajusté du bénéfice net¹⁾;
- l'affectation d'environ 1,1 milliard de dollars au titre des dépenses d'investissement, déduction faite du produit tiré de la cession d'immeubles;
- le remboursement de capital aux actionnaires au moyen de l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

Propriétés de Choix, grâce à la taille considérable de ses actifs, à sa relation avec Loblaw et à sa solide structure du capital, procure une source fiable de flux de trésorerie stables et croissants. Par suite de l'acquisition de CREIT le 4 mai 2018, Propriétés de Choix a évolué et compte maintenant deux principaux secteurs fonctionnels : un portefeuille d'immeubles existants productifs de revenus et des activités d'aménagement. Le portefeuille d'immeubles productifs de revenus constitue une base robuste pour des flux de trésorerie stables et est diversifié au chapitre de la situation géographique et du type de produit, notamment les actifs liés à la vente au détail, les actifs industriels, les actifs de bureaux et les actifs résidentiels. Les initiatives d'aménagement permettent l'ajout d'actifs immobiliers de haute qualité en mettant l'accent principalement sur des projets de densification et des projets d'habitations résidentielles locatives stratégiquement situées qui en sont à divers stades de développement.

En 2019, Propriétés de Choix continuera de concentrer ses efforts sur la stabilité financière et opérationnelle. Cela comprend notamment l'amélioration de la qualité de son portefeuille par le biais d'acquisitions et de cessions d'immeubles, l'avancement des projets d'aménagement de commerces de détail et des projets industriels, l'élargissement de sa plateforme d'immeubles résidentiels à logements multiples ainsi qu'une gestion financière prudente.

La société prévoit une augmentation du montant ajusté du bénéfice net¹⁾ en 2019, grâce aux résultats affichés par ses secteurs d'exploitation dont il est question ci-dessus.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

La société a recours à des mesures financières non conformes aux PCGR étant donné qu'elle estime que ces mesures fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer sa performance et sa situation financières. La section ci-dessous présente des rapprochements des mesures financières non conformes aux PCGR contenues dans le présent communiqué de presse avec des mesures financières conformes aux PCGR.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société exclut d'autres éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

Pour obtenir une description plus détaillée des mesures financières non conformes aux PCGR et des mesures financières de la société, il y a lieu de se reporter à la rubrique, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport du premier trimestre de 2019 aux actionnaires de la société.

Montant ajusté du BAIIA

12 semaines closes les										
(non audité) (en millions de dollars)	23 mars 2019					24 mars 2018				
	Weston Foods	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres et intersectoriel	Chiffres consolidés	Weston Foods ³⁾	Loblaw ³⁾	Propriétés de Choix	Autres et intersectoriel ³⁾	Chiffres consolidés
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société					(478) \$					190 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :										
Participations ne donnant pas le contrôle					106					188
Impôt sur le résultat					86					106
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières					872					18
Résultat d'exploitation	10 \$	449 \$	223 \$	(96) \$	586 \$	11 \$	374 \$	178 \$	(61) \$	502 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	— \$	119 \$	— \$	— \$	119 \$	— \$	121 \$	— \$	— \$	121 \$
Charge de restructuration et autres charges connexes	2	12	—	—	14	15	—	—	(1)	14
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	—	10	—	—	10	—	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des dérivés	2	(2)	—	—	—	(8)	(5)	—	—	(13)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(3)	3	16	16	—	—	(33)	33	—
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	—	(8)	—	—	(8)	—	—	—	—	—
Acquisition de CREIT et autres coûts connexes	—	—	4	—	4	—	—	12	—	12
Programme de carte Loblaw	—	—	—	—	—	—	19	—	—	19
Incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks	—	—	—	—	—	—	19	—	—	19
Réduction progressive des activités des services bancaires aux particuliers des <i>Services financiers le Choix du Président</i>	—	—	—	—	—	—	(17)	—	—	(17)
Conversion des monnaies étrangères ⁱ⁾	—	—	—	1	1	—	—	—	(14)	(14)
Éléments d'ajustement	4 \$	128 \$	7 \$	17 \$	156 \$	7 \$	137 \$	(21) \$	18 \$	141 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	14 \$	577 \$	230 \$	(79) \$	742 \$	18 \$	511 \$	157 \$	(43) \$	643 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite de l'incidence des ajustements dont il est question ci-dessus ⁱⁱ⁾	32	461	—	(77)	416	27	220	—	28	275
Montant ajusté du BAIIA	46 \$	1 038 \$	230 \$	(156) \$	1 158 \$	45 \$	731 \$	157 \$	(15) \$	918 \$

- i) Reflète l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur une partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme libellés en dollars américains détenus par des établissements à l'étranger.
- ii) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'un amortissement de 119 millions de dollars (121 millions de dollars en 2018) comptabilisé par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ni d'un amortissement accéléré de 4 millions de dollars comptabilisé au premier trimestre de 2018 par Weston Foods et lié aux charges de restructuration et autres charges connexes.

Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières

(non audité)	12 semaines closes les	
(en millions de dollars)	23 mars 2019	24 mars 2018
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	872 \$	18 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :		
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(582)	81
Ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw	(43)	42
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	247 \$	141 \$

Montant ajusté de l'impôt sur le résultat et montant ajusté du taux d'impôt

(non audité)	12 semaines closes les	
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	23 mars 2019	24 mars 2018
Montant ajusté du résultat d'exploitation ⁱ⁾	742 \$	643 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	247	141
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	495 \$	502 \$
Impôt sur le résultat	86 \$	106 \$
Ajouter : Incidence fiscale des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt ⁱⁱ⁾	47	29
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	133 \$	135 \$
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt	(30,1) %	21,9 %
Montant ajusté du taux d'impôt s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt	26,9 %	26,9 %

- i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté ci-dessus.
- ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du BAIIA, ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt.

Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire

(non audité)	12 semaines closes les	
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	23 mars 2019	24 mars 2018
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	(478) \$	190 \$
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(10)	(10)
(Perte nette) bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	(488) \$	180 \$
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable aux instruments dilutifs de Loblaw	(1)	(1)
(Perte nette) bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	(489) \$	179 \$
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	(478) \$	190 \$
Éléments d'ajustement (se reporter au tableau suivant)	689	(2)
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	211 \$	188 \$
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(10)	(10)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	201 \$	178 \$
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable aux instruments dilutifs de Loblaw	(1)	(1)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	200 \$	177 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) ⁱ⁾	153,6	128,1

- i) Comprend l'incidence des instruments dilutifs aux fins du calcul du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire.

	12 semaines closes les			
	23 mars 2019		24 mars 2018	
(non audité) (en dollars, sauf indication contraire)	(Perte nette) bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de \$)	(Perte nette) bénéfice net dilué(e) par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de \$)	Bénéfice net dilué par action ordinaire
Montant présenté	(488) \$	(3,18) \$	180 \$	1,40 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants ¹⁾ :				
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	44 \$	0,29 \$	44 \$	0,35 \$
Charges de restructuration et autres charges connexes	6	0,04	11	0,08
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	4	0,03	—	—
Ajustement de la juste valeur des dérivés	1	—	(8)	(0,06)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	15	0,09	—	—
Profit sur la vente d'immeubles de placement non exploités	(4)	(0,03)	—	—
Coûts d'acquisition de CREIT et autres coûts connexes	3	0,03	4	0,03
Programme de carte Loblaw	—	—	7	0,05
Incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks	—	—	7	0,05
Réduction progressive des activités des services bancaires aux particuliers des <i>Services financiers le Choix du Président</i>	—	—	(5)	(0,04)
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	582	3,79	(19)	(0,15)
Ajustements de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw	37	0,24	(31)	(0,24)
Conversion des monnaies étrangères	1	—	(12)	(0,09)
Éléments d'ajustement	689 \$	4,48 \$	(2) \$	(0,02) \$
Montant ajusté	201 \$	1,30 \$	178 \$	1,38 \$

i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, selon le cas.

Flux de trésorerie disponibles

La définition des flux de trésorerie disponibles a été modifiée au premier trimestre de 2019 afin que la normalisation exclue l'incidence de la mise en œuvre de l'IFRS 16, laquelle n'a eu aucune incidence sur les flux de trésorerie.

(non audité) (en millions de dollars)	12 semaines closes les	
	23 mars 2019	24 mars 2018
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 107 \$	458 \$
Moins : Intérêts payés	266	179
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	144	158
Entrées d'immobilisations incorporelles	92	86
Paiements au titre de la location, montant net ¹⁾	187	—
Flux de trésorerie disponibles	418 \$	35 \$

i) Comprend les loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives, déduction faite des paiements au titre de la location reçus relativement aux contrats de location-financement.

Fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix

(non audité) (en millions de dollars)	12 semaines closes les	
	23 mars 2019	24 mars 2018
(Perte nette) bénéfice net	(902) \$	627 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :		
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables	991	(555)
Distributions sur les parts échangeables	72	59
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	3	(33)
Acquisition de CREIT et autres coûts connexes	4	12
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement détenus dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(9)	—
Charges internes au titre de la location	2	1
Intérêts inscrits à l'actif au titre des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	1	—
Ajustement de la juste valeur de la rémunération fondée sur des parts	7	(5)
Fonds provenant des activités d'exploitation	169 \$	106 \$

INFORMATIONS SECTORIELLES

La société compte trois secteurs d'exploitation à présenter : Weston Foods, Loblaw et Propriétés de Choix. Le poste « Autres et intersectoriel » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels liés à la consolidation de Propriétés de Choix et de la trésorerie et des placements à court terme détenus par la société, ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter.

La performance de chaque secteur d'exploitation à présenter est évaluée en fonction du montant ajusté du BAIIA¹⁾ et du montant ajusté du résultat d'exploitation¹⁾. Aucun des secteurs d'exploitation à présenter ne dépend d'un seul client externe.

(non audité) (en millions de dollars)	12 semaines closes les					24 mars 2018				
	23 mars 2019					24 mars 2018				
	Weston Foods	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres et intersectoriel ¹⁾	Total	Weston Foods ³⁾	Loblaw ³⁾	Propriétés de Choix	Autres et intersectoriel ^{1), 3)}	Total
Produits	516 \$	10 659 \$	323 \$	(325) \$	11 173 \$	517 \$	10 335 \$	215 \$	(323) \$	10 744 \$
Résultat d'exploitation	10 \$	449 \$	223 \$	(96) \$	586 \$	11 \$	374 \$	178 \$	(61) \$	502 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	—	173	1 125	(426)	872	—	89	(449)	378	18
Bénéfice avant impôt	10 \$	276 \$	(902) \$	330 \$	(286) \$	11 \$	285 \$	627 \$	(439) \$	484 \$
Résultat d'exploitation	10 \$	449 \$	223 \$	(96) \$	586 \$	11 \$	374 \$	178 \$	(61) \$	502 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	32	580	—	(77)	535	31	341	—	28	400
Éléments d'ajustement ¹⁾	4	9	7	17	37	3	16	(21)	18	16
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	46 \$	1 038 \$	230 \$	(156) \$	1 158 \$	45 \$	731 \$	157 \$	(15) \$	918 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ⁱⁱ⁾	32	461	—	(77)	416	27	220	—	28	275
Montant ajusté du résultat d'exploitation¹⁾	14 \$	577 \$	230 \$	(79) \$	742 \$	18 \$	511 \$	157 \$	(43) \$	643 \$

- i) Pour obtenir un complément d'information sur les éléments inclus dans les colonnes « Autres et intersectoriel », il y a lieu de se reporter à la note 22 du rapport du premier trimestre de 2019 aux actionnaires de la société.
- ii) Ne tient pas compte d'une charge d'amortissement de 119 millions de dollars (121 millions de dollars en 2018) comptabilisé par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ni d'un amortissement accéléré de 4 millions de dollars comptabilisé par Weston Foods au premier trimestre de 2018 et lié aux charges de restructuration et autres charges connexes.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques, les changements réglementaires, dont la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues et l'état et l'incidence des déploiements des systèmes de TI. Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent communiqué de presse, y compris, mais sans s'y limiter, aux rubriques « Perspectives » et « Mesures financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « maintenir », « réaliser », « accroître », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses actuelles de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les attentes de la société quant à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière pour 2019 s'appuient sur certaines hypothèses, notamment en ce qui a trait à l'augmentation du chiffre d'affaires et du volume des ventes, aux économies de coûts prévues et à l'efficacité sur le plan de l'exploitation, aux bénéfices associés aux initiatives stratégiques et à la restructuration, à l'incidence de la réforme du réseau de la santé, à la situation de trésorerie future, aux dépenses d'investissement prévues et à l'état et à l'incidence des déploiements de systèmes de TI. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits à la rubrique « Risques d'entreprise et gestion des risques » du Rapport annuel 2018 de la société et dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces risques et incertitudes comprennent les suivants :

- les changements apportés à la réglementation concernant le prix des médicaments génériques sur ordonnance, la diminution des remboursements accordés en vertu des régimes d'assurance médicaments publics et l'élimination ou la diminution des indemnités professionnelles pharmaceutiques versées par les fabricants de médicaments;
- l'incapacité de l'infrastructure de TI de la société de soutenir les besoins de celle-ci ou l'occurrence d'atteintes à la sécurité de renseignements internes ou externes, d'attaques par déni de service, de virus, de vers informatiques ou d'autres atteintes connues ou inconnues à la cybersécurité ou à la protection des données;
- l'incapacité de tirer parti des investissements dans les nouveaux systèmes de TI de la société;
- l'incapacité de réaliser les avantages prévus liés aux priorités stratégiques et aux importantes initiatives de la société, dont la croissance des produits, les économies de coûts prévues et les efficacités sur le plan de l'exploitation, ou de gérer les changements organisationnels qui pourraient avoir une incidence sur les relations avec les franchisés et les pharmaciens propriétaires;
- l'incapacité de s'adapter efficacement aux tendances de consommation ou à une intensification de la concurrence exercée par les concurrents actuels ou les nouveaux venus sur le marché;
- l'incapacité de maintenir une chaîne d'approvisionnement efficace, ce qui pourrait nuire à l'assortiment et à la disponibilité des produits dans les magasins et pourrait avoir une incidence négative sur l'expérience client;

- l’incapacité de mettre en œuvre l’initiative de commerce électronique de Loblaw ou d’adapter son modèle économique à l’évolution du marché de la vente au détail résultant des progrès numériques;
- les événements touchant la santé publique, notamment ceux liés à la sécurité des aliments et des médicaments;
- les erreurs commises lors de la remise de médicaments, de la prestation de services aux patients ou de consultations;
- les dénouements défavorables d’actions en justice ou de procédures réglementaires et questions connexes;
- toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société;
- l’incapacité d’obtenir les résultats souhaités au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives;
- l’évolution de la conjoncture économique, notamment une récession économique ou des fluctuations des taux d’inflation ou de déflation, des taux d’emploi et d’endettement des ménages, l’incertitude politique, et les fluctuations des taux d’intérêt, des cours de change ou des cours des dérivés ainsi que des marchandises;
- l’incapacité de la société d’élaborer et d’exécuter sa stratégie avec efficacité;
- l’incapacité de la société d’anticiper et de cerner les tendances et les préférences des consommateurs et du marché de la vente au détail, et de s’y adapter.

Cette liste des facteurs qui pourraient toucher les énoncés prospectifs de la société n’est pas exhaustive. D’autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu’elle juge actuellement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Ces autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, à l’occasion, auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, y compris, mais sans s’y limiter, à la rubrique « Risques d’exploitation et financiers et gestion des risques » de la notice annuelle de la société pour l’exercice clos le 31 décembre 2018. Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent communiqué de presse. Sauf dans la mesure où la loi l’exige, la société ne s’engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d’événements futurs ou autrement.

RAPPORT DU PREMIER TRIMESTRE DE 2019 AUX ACTIONNAIRES

Le Rapport annuel 2018 de la société et le rapport du premier trimestre de 2019 aux actionnaires de la société sont disponibles sous l'onglet « Centre des investisseurs » du site Web de la société, à www.weston.ca, ont été déposés sur SEDAR et sont disponibles à www.sedar.com.

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à M. Roy MacDonald, Vice-président principal, Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à investor@weston.ca.

Des informations financières supplémentaires ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire de SEDAR. Le présent communiqué de presse comprend les principales informations financières sur Loblaw, société ouverte dont les actions sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX »). Pour un complément d'information sur Loblaw, les lecteurs sont invités à consulter également les documents déposés à l'occasion par Loblaw sur SEDAR. Ces documents sont également disponibles sur le site Web de Loblaw, à www.loblaw.ca. Le présent communiqué de presse comprend également les principales informations financières sur Propriétés de Choix, fiducie de placement immobilier ouverte dont les parts sont négociées à la TSX. Pour un complément d'information sur Propriétés de Choix, les lecteurs sont invités à consulter également les documents déposés à l'occasion par Propriétés de Choix sur SEDAR. Ces documents sont également disponibles sur le site Web de Propriétés de Choix, à l'adresse www.choicereit.ca.

TÉLÉCONFÉRENCE ET WEBÉMISSION DU PREMIER TRIMESTRE

George Weston Limitée tiendra une téléconférence et une webémission le mardi 7 mai 2019 à 9 h (HE). Pour accéder à la téléconférence, prière de composer le 647-427-7450 ou le 1-888-231-8191. La rediffusion sera disponible deux heures après la téléconférence au 416-849-0833 ou au 1-855-859-2056, code d'accès 1887404#. Pour accéder à la webémission, veuillez cliquer sur l'onglet « Centre des investisseurs » du site www.weston.ca.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée annuelle de George Weston Limitée se tiendra le mardi 7 mai 2019 à 11 h (HE) au Royal Conservatory, TELUS Centre for Performance and Learning, Koerner Hall, au 273, rue Bloor Ouest, Toronto (Ontario) Canada. Pour accéder à la téléconférence, prière de composer le 647-427-7450 ou le 1-888-231-8191. La rediffusion sera disponible deux heures après la téléconférence au 416-849-0833 ou au 1-855-859-2056, code d'accès 3346618#. Pour accéder à la webémission, veuillez cliquer sur l'onglet « Centre des investisseurs » du site www.weston.ca.

Préinscription possible.

This report is available in English.

Notes de fin de document

- 1) Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR », à la page 13 du présent communiqué de presse.
 - 2) Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs. Voir la rubrique « Énoncés prospectifs » à la page 19 du présent communiqué de presse pour une analyse des principaux facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et des projections formulées aux présentes et pour connaître les principaux facteurs, estimations, opinions et hypothèses pris en compte pour présenter les conclusions, prévisions et projections formulées aux présentes. Le présent communiqué de presse doit être lu en parallèle avec les documents que GWL dépose, à l'occasion, auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières et qui peuvent être consultés à www.weston.ca et à www.sedar.com.
 - 3) Certains chiffres ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.
-
-